



# HONORAIRES D'AGENCE TTC au 01/06/2023

## (Taux de TVA en vigueur: 20%)

<b>BÂTI</b>	
MANDATS DE VENTE EXPERT EQUITABLE - Honoraires partagés	
MANDATS DE VENTE EXCLUSIF - Honoraires charge vendeur*	
MANDATS DE VENTE SIMPLE - Honoraires charge vendeur*	
VEFA - Application du barème promoteur	
<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES MAXIMUMS</b>
≤ 50 000 €	3 000 € TTC
≤ 125 000 €	6 000 € TTC
≤ 250 000 €	4,80 % TTC
≤ 300 000 €	4,50 % TTC
> 300 000 €	4,00 % TTC

Tranches non cumulables

\*Exceptionnellement les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur

<b>MANDAT DE RECHERCHE - charge acquéreur</b>	
<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES</b>
≤ 50 000 €	2 400 € TTC
≤ 125 000 €	4 800 € TTC
≤ 250 000 €	3,80 % TTC
≤ 300 000 €	3,60 % TTC
> 300 000 €	3,20 % TTC

Tranches non cumulables

<b>EXPERTISES</b>	
Expertise en valeur vénale	Sur devis

<b>FONDS DE COMMERCE &amp; CESSION DE DROIT AU BAIL</b>	
Honoraires charge vendeur	
Honoraires 7% HT (minimum de 5000€ HT)	

<b>TERRAIN</b>	
MANDATS DE VENTE - Honoraires charge vendeur* - Tranches non cumulables	
Lots	Honoraires par lots
De 1 à 3 lots	6 000 € TTC
De 4 à 6 lots	5 500 € TTC
7 lots et plus	5 000 € TTC
Lot compris entre 120 000 € et 300 000 €	5% TTC
Lot compris entre 300 001 € et 450 000 €	4% TTC
Lot > 450 001 €	3,5% TTC
MANDATS DE RECHERCHE - Honoraires charge acquéreur : 5 000 € TTC	
PROMOTEUR/AMÉNAGEUR/LOTISSEUR - Application du barème convenu.	

\*Exceptionnellement les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur

<b>VIAGER</b>	
MANDATS DE VENTE EXCLUSIF - Honoraires charge acquéreur	
MANDATS DE VENTE SIMPLE - Honoraires charge acquéreur	
<b>VALEUR VÉNALE</b>	<b>HONORAIRES MAXIMUMS</b>
≤ 99 000 €	2 000 € TTC + 8% TTC de la valeur vénale du bien
≤ 250 000 €	2 000 € TTC + 7% TTC de la valeur vénale du bien
≤ 400 000 €	2 000 € TTC + 6% TTC de la valeur vénale du bien
> 400 000 €	2 000 € TTC + 5% TTC de la valeur vénale du bien

Tranches non cumulables



## HONORAIRES D'AGENCE TTC au 01/06/2023 (Taux de TVA en vigueur: 20%)

LOCATION - LOCAUX D'HABITATION	
(Honoraires à la charge du locataire)	
- Visite	Un mois de loyer hors charges, dans la limite de 11 € TTC / m <sup>2</sup> dont 3 € TTC pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée
- Constitution du dossier du locataire	
- Rédaction de l'acte	
- Etat des lieux	
(Honoraires à la charge du propriétaire, déductibles à 100% des revenus fonciers)	
- Visite	Un mois de loyer hors charges, dans la limite de 11 € TTC / m <sup>2</sup> dont 3 € TTC pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée
- Constitution du dossier du propriétaire	
- Rédaction de l'acte	
- Etat des lieux	

LOCATION - LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS	
(Honoraires à la charge du preneur sauf stipulations contraires prévues au mandat)	
- Location de locaux commerciaux et professionnels	20% HT du loyer annuel (24% TTC du loyer annuel)
- Rédaction de bail	500 € HT (600€ TTC)
- Avenant au bail	250 € HT (300€ TTC)

GESTION LOCATIVE (en partenariat avec LOCAGESTION)	
Honoraires déductibles à 100% des revenus fonciers	
Sans engagement de durée - résiliation par LRAR avec un préavis de 3 mois	
Tarif dégressif en fonction du cumul des loyers mensuels quel que soit le nombre de logement géré	
LOYERS MENSUELS	HONORAIRES
< 1 500€	7,20 % TTC*
< 2 000€	6,00 % TTC*
≥ 2 000€	4,80 % TTC*

\* +3% TTC en cas d'option à la Garantie des Loyers Impayés